

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2022

**Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 1

**Projet de grande salle - secteur de l'Eau Blanche à Quimper
Validation de l'Avant-projet détaillé (APD), et fixation du forfait définitif de
rémunération du maître d'oeuvre**

Par délibération du 17 mars 2022, le conseil communautaire a confié au Groupement Marc Mimram Architecture & Associés (mandataire, associé à DDL Architectes / Marc Mimram Ingénierie / Ethis / Alhyange Acoustique / Architecture et Technique / Locomotion / APYC / A-MAR SARL), les études de maîtrise d'œuvre du projet de grande salle événementielle à vocation principale sportive sur le secteur de l'Eau Blanche. Ces études comprennent une grande salle et une salle annexe. La présente délibération réglementaire a pour objet de soumettre au conseil communautaire la validation de l'APD et la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Par délibération du 17 juin 2021, le conseil communautaire validait le programme de réalisation d'une grande salle événementielle à vocation principale sportive sur le secteur de l'Eau Blanche sur la commune de Quimper afin de contribuer au rayonnement du territoire à travers l'organisation d'événements et de soutien au sport de haut niveau.

Outre la réalisation d'une grande salle, ce projet d'ensemble prévoit également la réalisation combinée d'une salle annexe.

Concernant, la dimension sportive de la salle, elle vise à répondre prioritairement aux besoins du sport Pro de haut niveau présent et très actif sur le territoire qui compte notamment, le Basket (besoin le plus évident correspondant à une cible de niveau Pro A). En outre l'équipement devra permettre d'accueillir également des manifestations sportives de Volley (équipe féminine de niveau Elite National), de Tennis de Table (équipe pro), et de Tennis. Des compétitions de type Hand Ball, Badminton, et de gymnastique sportive devront également pouvoir s'y développer à haut niveau de pratique.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Le programme de l'ensemble du projet d'une surface de plancher d'environ 9 000 m² intègre en outre la réalisation d'une salle annexe 44 m x 24 m ; la grande salle répondant à une jauge de 3300 places (en configuration basket). Il prévoyait en outre un classement initial de l'équipement en type X (vocation sportive de l'équipement, laissant la possibilité de réaliser plusieurs événements culturels ;

Par délibération du 17 mars 2022, le conseil communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Marc Mimram Architecture & Associés (mandataire) / DDL Architectes / Marc Mimram Ingénierie / Ethis / Alhyange Acoustique / Architecture et Technique / Locomotion / APYC / A-MAR SARL pour la réalisation des études sur la globalité de l'équipement en l'attente du positionnement définitif de la collectivité concernant la réalisation de la salle annexe.

L'Avant-Projet détaillé qui vous est présenté est directement issu de la concertation opérée ces derniers mois. Il en ressort les principaux éléments suivants :

- de la démarche de concertation intervenue avec les différents acteurs impliqués dans ce projet, la réalisation de la salle annexe apparaît nécessaire et essentielle au bon fonctionnement de l'équipement, tout en apportant une souplesse d'utilisation de par cette réalisation conjointe. Elle permet par ailleurs de pouvoir disposer totalement de la grande salle en dehors des événements sportifs programmés, introduisant une polyvalence de l'équipement et une utilisation optimisée tout au long de l'année ;
- le classement de l'équipement en type L est envisagé. S'il induit certes un surcoût de 0,45 M€ pour la grande salle, il permettra à la collectivité de s'exonérer sur la durée de vie de l'équipement de toute contrainte réglementaire pour la future exploitation de l'équipement et d'une potentielle montée en charge des dimensions événementielles et culturelles ;
- le projet propose dorénavant une surface utile globale de l'équipement de 8 559 m², se décomposant en :
 - 6 891 m² pour la grande salle ;
 - 1 668 m² pour la salle annexe.

(Cette surface globale est à comparer à celle de 8 423 m² du programme)

- en outre, ce projet sera exemplaire sur le point de vue environnemental :
 - cible E2 C1 ;
 - mur en Pisé ;
 - charpente bois ;
 - chaufferie bois ;
 - système de récupération d'eau de pluie ;

- mise en œuvre d'une solution innovante en photovoltaïque de type autoconsommation avec stockage d'énergie envisagée, qui potentiellement permettrait d'envisager la cible E3.

Le travail d'optimisation du projet, conduit de manière globale avec l'équipe de maîtrise d'œuvre dès le démarrage des études, avec notamment comme impératif le maintien de la jauge programme de la grande salle en configuration sport, et la prise en compte du classement en type L, nous amène à une estimation des coûts travaux de l'APD (valeur juin 2021) du futur équipement d'un montant de 18 753 372 € HT (intégrant la salle annexe pour 3 538 120 € HT).

Concernant le financement de l'équipement, le Conseil Départemental du Finistère a confirmé son soutien au projet à hauteur de 4 M€, pour le financement de la salle annexe.

En complément, des demandes de financements sont introduites auprès de différents partenaires, tels la Région, l'Etat et à travers lui notamment l'Agence Nationale des Sports (ANS), le DSIL, et l'Europe.

Si à ce jour, aucun engagement ferme n'a été apporté par les financeurs, les négociations sont en cours avec ces partenaires pour un financement de la grande salle, en complément des accompagnements sur le programme lié « Eau blanche ».

Ainsi, 3 M€ sont demandés à la Région, 3,5 M€ à l'État.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider l'avant-projet détaillé (APD) qui prévoit le classement complémentaire de l'ensemble de l'équipement en type L ;
- 2 - de valider la réalisation de la salle annexe en même temps que celle de la grande salle et la poursuite des études correspondantes ;
- 3 - d'autoriser madame la présidente à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, sur la base de l'engagement du maître d'œuvre sur le montant des travaux bâtiment à 18 753 372 € HT (coût juin 2021) fixant le forfait de rémunération définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 2 955 096,13 € HT ;
- 4 - d'autoriser madame la présidente à signer tous les actes nécessaires à cette future réalisation, et à déposer le permis de construire.